

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 20 novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mardi 14 novembre 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 33**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 31**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BREPIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE.

**Était absente excusée :** Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Edith LANGLOIS, François REPEL, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Josiane LECUYER

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Yvonne LE GAC, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## **DELIBERATION 20231120-12 : ENV\_PCAET\_APPEL A PROJETS BIODIVERSITE ET PLANTATIONS PEDAGOGIQUES : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Pré-Bocage Intercom,

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, précisant l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants à élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu l'adoption du PCAET le 5 février 2020 par délibération du conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom ;

Considérant la volonté de la collectivité à mettre en œuvre des actions pour faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité ;

Considérant les avis favorables des membres de la commission Environnement réunis les 13 avril, 1<sup>er</sup> juin puis le 19 octobre 2023 ;

### **Rappel du contexte**

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de Développement Durable à l'échelle du territoire, Pré-Bocage Intercom (PBI) lance son premier appel à projets (AAP) « Biodiversité et Plantations pédagogiques » à destination des communes de son territoire.

Ainsi, la Communauté de communes souhaite faciliter l'émergence de projets en faveur de la biodiversité et en direction du grand public, projets ayant un intérêt écologique, un fort impact sur la biodiversité et une implication des élus et des citoyens.

Pour rappel, une enveloppe de 20 000 € est attribuée à cet AAP en 2023 suivant les modalités suivantes :

❖ Axe 1 : Biodiversité :

Une enveloppe de 8 000 € (financement de 40 % dans la limite de 1 000 € TTC par projet) est allouée à cet axe.

❖ Axe 2 : Plantations pédagogiques :

Une enveloppe de 12 000 € (financement de 40 % dans la limite de 3 000 € TTC par projet) est allouée à cet axe.

Seuls les projets ayant plusieurs sources de financement seront recevables.

### **Sélection des projets**

2 communes ont répondu à l'AAP et l'analyse des dossiers de candidature a eu lieu en commission le 19 octobre dernier.

❖ **Commune de Villy-Bocage**

Axe(s) ciblé(s) : Axe 1 : Biodiversité et Axe 2 : plantations pédagogiques

Intitulé du projet : « Continuités écologiques villyssoises ».

Objectifs du projet : Rappeler l'importance de préserver et, le cas échéant, recréer des corridors écologiques à petite comme à moyennes échelles, pour leur pertinence sur la faune et la flore locales. Valoriser tout projet de création de haies, de maintien des haies existantes.

Date de démarrage prévisionnelle du projet : novembre 2023

Date prévisionnelle de remise du bilan : novembre 2024

Public(s) ciblé(s) :

- Enfants de Villy-Bocage et Monts-en-Bessin, élèves de l'école des sources,
- Leurs familles,
- Les familles des nouveau-nés à Villy-Bocage,
- Les randonneurs de tout le territoire de l'intercom et plus,
- Les visiteurs dans le cadre des festivités liées au 80e anniversaire du Débarquement en Normandie

Coût total du projet : 11 130€

Montant de l'autofinancement : 4 130€

Montant demandé au titre du Fonds vert : 3 000€

⇒ Montant de la subvention demandée à PBI : 4 000 € (1 000 € sur l'axe 1 et 3 000 € sur l'axe 2).

❖ **Commune de Cahagnes**

Axe(s) ciblé(s) : Axe 1 : Biodiversité

Intitulé du projet : « Mise en place de nichoirs, hôtels à insectes, abris hérisson, abris écureuils, abris chauve-souris sur différents lieux de la commune ainsi que des panneaux pédagogiques »

Objectifs du projet :

- Repeupler notre environnement avec des espèces en voie de disparition
- Sensibiliser la population et les élèves de l'école à la nidation de ces animaux
- Recenser annuellement le nombre d'animaux utilisant ces abris
- Connaître/analyser l'influence des effets du réchauffement climatique sur ces espèces

Date de démarrage prévisionnelle du projet : hiver 2024

Date prévisionnelle de remise du bilan : tous les ans en juin

Public(s) ciblé(s) : tous les citoyens, promeneurs de la commune et surtout les élèves.

Coût total du projet : 734,04€

Montant de l'autofinancement : 440,42€

⇒ Montant de la subvention demandée à PBI : 293,62€

Les membres de la commission Environnement réunis ont donné un avis favorable à l'attribution des aides sollicitées dans le cadre de cet appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » 2023.

Communes	Coût du projet	Montant sollicité	Montant attribué
Cahagnes	734,04€	293,62€	293,62€
Villy-Bocage	11 130€	4 000€	4 000€
		<b>Total</b>	<b>4293,62€</b>

**Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (sans le vote de Sandra LEMARCHAND, Guillaume DUJARDIN et Jean-Luc ROUSSEL) décide :

- D'AUTORISER le versement des subventions aux communes de Villy-Bocage et Cahagnes, lauréats de l'appel à projets « Biodiversité et Plantations pédagogiques » 2023
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

